



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 9 mars 2020, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **3328, rue Ontario Est** - visant à permettre l'installation d'une porte extérieure se déployant au-dessus d'un trottoir faisant partie de l'emprise d'une voie publique, desservant un bâtiment commercial, et ce, malgré les dispositions apparaissant à l'article 87.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 12^E JOUR DE FÉVRIER 2020

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva